

Conseil Municipal

Le lundi 16 mars 2015, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, BARDY Marie-Christine, CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine, MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis, BERGERAULT Eric, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, PHILIPPE Narcisse, NOUAT Christian et REMANJON Patrice.

Absente excusée : Mme CHARPENTIER Céline

Absents ayant délégué pouvoir : Mme FONTAINE Dorothée (*ayant délégué pouvoir à M. REMANJON Patrice*), Mme TAILLANDIER Armelle (*ayant délégué pouvoir à Mme LAUGERAT Odile*).

Secrétaire de séance : Mme BARDY Marie-Christine.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 : Le Maire clos la séance et quitte la salle de réunion. Mme LAUGERAT Odile, 1^{er} adjoint, prend la présidence et ouvre la séance. Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes administratifs 2014 et de leur concordance avec les comptes de gestion du Receveur, présentés par Mme LAUGERAT Odile, 1^{er} adjoint chargé des finances ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les comptes administratifs 2014 comme suit :

<i>Commune :</i>	dépenses	1 398 530,52 €
	recettes	1 600 876,66 €
	Excédent global	202 346,14 €
<i>Service des Eaux :</i>	dépenses	96 478,36 €
	recettes	117 809,01 €
	Excédent global	21 330,65 €
<i>Service de l'Assainissement :</i>	dépenses	139 570,67 €
	recettes	439 635,55 €
	Excédent global	300 064,88 €

Le Maire reprend la présidence de la séance et présente les budgets prévisionnels 2015.

BUDGETS 2015 : le budget prévisionnel 2015 pour la Commune est adopté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre comme suit :

<i>Section fonctionnement</i>	1 304 464,14 €
<i>Section investissement</i>	675 998,68 €

Ce budget est adopté avec une affectation du résultat de fonctionnement 2014, en partie.

Le budget prévisionnel 2015 pour le service des Eaux est adopté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre comme suit :

<i>Section exploitation</i>	68 212,65 €
<i>Section investissement</i>	91 324,04 €

Ce budget est adopté avec une affectation du résultat d'exploitation 2014, en partie.

Le budget prévisionnel 2015 pour le service de l'Assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre comme suit :

<i>Section exploitation</i>	201 911,99 €
<i>Section investissement</i>	442 509,88 €

VOTE DES TROIS TAXES DES IMPOTS DIRECTS : Le Conseil Municipal, après délibération décide de maintenir les taux des trois taxes des impôts directs qui restent fixés comme suit :

Taxe d'habitation	15,26
Taxe Foncier bâti	17,70
Taxe Foncier non bâti	40,83

TRAVAUX IMPORTANTS PREVUS DANS CES PROGRAMMES :

- préparation du P.L.U.
- Etude nouveaux locaux cantine scolaire et garderie
- travaux éclairage public
- acquisition terrains du Prieuré
- signalétique des hameaux
- décorations de Noël
- Ordinateurs Mairie
- Nettoyeur mécanique trottoirs
- Travaux ateliers municipaux
- Vestiaires club de football
- Travaux bibliothèque (sol et murs)
- Garde-corps escalier 1^{er} étage Mairie
- Mur cimetière
- Route des Aix (travaux d'enfouissement des réseaux secs)
- Voirie (dont Zone d'activité rue de la Gare)

SUBVENTIONS 2015 : Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention à diverses associations, un état est par ailleurs annexé à la proposition du budget communal 2015.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention pour la création d'un groupement de commandes pour le balayage mécanique des rues communales et intercommunales entre la Communauté de Communes en Terres Vives et les 11 communes membres.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE : le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition du Syndicat d'Energie du Cher pour la création d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergie électrique après la disparition progressive des tarifs réglementés d'électricité après le 1^{er} janvier 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer les pièces utiles à cette adhésion.

ECLAIRAGE PUBLIC RUE ARMAND CORMONT : le Conseil Municipal accepte la proposition du S.D.E. 18 pour les travaux de rénovation de l'éclairage public rue Armand Cormont (réparation d'un lampadaire). Une prise en charge de 50 % par le SDE 18 du montant HT de ces travaux est portée à la connaissance de l'assemblée.

VENTE ET ACQUISITION DE PARCELLES A LA S.C.I. DU PRIEURÉ : le Maire expose le projet d'achat et de vente de parcelles à la S.C.I. du Prieuré. Cette transaction pourrait être transcrite par acte notarié en même temps que l'achat de la petite parcelle de terrain acquise à la propriété voisine en bordure de la voie menant à la partie haute de la zone d'activités rue de la Gare. Le Conseil Municipal décide de réfléchir à ce projet et d'attendre une prochaine réunion pour se prononcer.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LE CONSEIL GENERAL DU CHER : le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la construction de la nouvelle station d'épuration, une conduite d'eau dépolluée pour un rejet dans la rivière « le Moulon » traverse l'ancienne voie ferrée (parcelle appartenant au Conseil Général du Cher) et qu'il y a lieu de prévoir la rédaction d'une convention de servitudes. Une proposition rédigée par le Conseil Général du Cher est donc faite à l'assemblée. Cette dernière est acceptée par le Conseil Municipal et le Maire est autorisé à signer les documents utiles.

PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GENERAL DU CHER ET LA COMMUNE : il est rappelé au Conseil Municipal que la commune a signé une convention de partenariat avec le Conseil Général du Cher pour l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement et cette dernière arrive à son terme le 6 avril prochain. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler cette convention aux conditions proposées et autorise le Maire à signer tous les documents utiles.

TRAVAUX ROUTE DES AIX : le Conseil Municipal décide, pour cette année 2015, de prévoir les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et téléphoniques route des Aix.

URBANISME : le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, les autorisations d'urbanisme diverses ne seront plus traitées par la Direction Départementale des Territoires. Aussi, plusieurs solutions sont proposées, à savoir : le transfert des dossiers au SIRDAB de Bourges ou le transfert de ces mêmes dossiers à la Communauté de Communes en Terres Vives ou la gestion de ces derniers par les services municipaux. Une estimation est avancée pour les deux premières propositions. Après délibération et à 11 voix pour et 5 contre, le Conseil Municipal accepte de confier le traitement des dossiers d'urbanisme à la Communauté de Communes en Terres Vives sous réserve que soit revu le mode de calcul des participations qui seront demandées aux 11 communes avec une équité entre celles-ci. Une participation au nombre de dossiers traités serait souhaitable. Le Maire est chargé de transmettre cette décision auprès de la C.C.T.V.

INFORMATIONS DIVERSES : le Maire informe le Conseil Municipal que la pose de nouveaux filets de rehausse au terrain de football est à l'étude et un financement conjoint avec le District de Football du Cher est proposé et accepté par l'assemblée.

Séance levée à 23 h 00.